



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 17 mars 2017

L'ADEME Nouvelle-Aquitaine fête les 25 ans de l'Ecolabel européen !

Créé en 1992, l'Ecolabel européen est le seul label écologique officiel utilisable dans tous les pays membres de l'Union européenne pour traduire la qualité environnementale de produits et services de grande consommation (hors produits pharmaceutiques et produits alimentaires). À ce titre, il réunit des caractéristiques uniques qui en font un gage de sérieux et de garantie pour repérer des produits générant un moindre impact environnemental (moins de substances toxiques, de consommation d'énergie, de déchets, etc.).



On trouve aujourd'hui **plus de 38 000 produits de ce type en Europe et près de 4 500 en France**, principalement en grande surface et dans des magasins spécialisés :

- produits nettoyants pour la maison et lessives ;
- peintures et vernis d'intérieurs et d'extérieurs ;
- papier hygiénique, papier cuisine et autres produits en papier absorbants, etc. ;
- papier d'écriture, etc.

On trouve aussi l'Écolabel européen dans les services et établissements de tourisme, en particulier dans des hôtels et des campings où il apporte la garantie que des actions concrètes sont menées pour économiser l'eau et l'énergie, bien trier les déchets, utiliser des produits nettoyants non polluants, etc.

1. Une aide pour le consommateur dans ses achats

Facile à reconnaître, l'Ecolabel européen simplifie le choix des consommateurs : il est facile à trouver et concerne plus d'une trentaine de produits de tous prix. Sa certification par une tierce partie indépendante et le respect de critères environnementaux significatifs lui donnent une réelle fiabilité.

2. Un réel atout pour les entreprises

En 2016, selon l'ADEME, 70 % des entreprises labellisées se disent satisfaites et prêtes à recommander l'Écolabel européen à leurs pairs. L'obtention du label présente en effet **une véritable opportunité de marché** : selon la Commission européenne, 37 % des Européens connaissent l'Écolabel européen et 80 % d'entre eux achètent au moins de manière occasionnelle des produits plus respectueux de l'environnement.



3. Une plus-value pour le secteur du tourisme en Nouvelle-Aquitaine

Créé en 2003, l'Ecolabel européen Services d'hébergement touristique a été adopté par de plus en plus d'établissements qui affichent :

- une faible consommation d'énergie ;
- une faible consommation d'eau ;
- une faible production de déchets ;
- l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et de substances moins nocives pour l'environnement ;
- une communication et l'éducation des clients en matière d'environnement.

En 2017, la France compte 264 établissements (hôtels, villages vacances, centres de vacances, centres de plein air, auberges de jeunesse, chambres d'hôtes, gîtes...) et 78 campings titulaires de l'Ecolabel européen.

En Nouvelle-Aquitaine, avec plus de 27 millions de touristes générant environ 12 milliards d'euros de dépenses par an, le tourisme constitue un secteur économique très dynamique. Au 1^{er} janvier 2017, la région compte 96 structures d'hébergement touristiques éco-labellisées : 64 établissements hors camping et 32 campings. **C'est la 1^{ère} région française en termes d'établissements éco-labellisés !**

Et ce marché a un fort potentiel : 87% des voyageurs sont prêts à faire confiance à un label garantissant que leur voyage respecte les principes du tourisme durable (Tourisme et développement durable, Atout France, 2011). De plus, 30% des établissements titulaires de l'Ecolabel européen notent un impact positif important, voire très important, du label sur le taux d'occupation (enquête 2011 AFNOR Certification).

4. L'ADEME Nouvelle-Aquitaine s'engage : un nouvel appel à projet est lancé !

L'ADEME Nouvelle-Aquitaine **accompagne les hébergeurs** pour répondre aux exigences du référentiel. Elle peut intervenir via des **aides financières** (aide à la décision, prédiagnostic, etc.) et un **soutien technique** (accompagnement opérationnel).

Et à l'occasion des 25 ans de l'Ecolabel européen et de l'année mondiale du tourisme durable, un **appel à projets visant à financer les démarches d'obtention du label vient d'être lancé**.

Date limite dépôt dossier : 31 mai 2017.

Pour tout renseignement : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/HETEL2017-35>

Spécial presse : des sites exemplaires vous seront prochainement proposés avant la pleine saison estivale. Venez les découvrir avec nous le 2 juin dans le cadre de la Journée du tourisme durable !

Contacts presse

Contact ADEME : Sylvain Krummenacher – Tél. : 05 56 33 80 24 – sylvain.krummenacher@ademe.fr

Contact Presse : Horizon Public Conseils – Pierre Chapsal – Tél. : 06 71 59 74 18 – chapsal@horizonpublic.org

A propos de l'ADEME

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



www.aquitaine.ademe.fr